



**COMITÉ DE VIGILANCE**  
**LIEU D'ENFOUISSEMENT DE SAINTE-SOPHIE**

**COMPTE RENDU DE LA RÉUNION**  
**DU 18 JUIN 2020**

L'art de bâtir des ponts

[transfertconsult.ca](http://transfertconsult.ca)

## Table des matières

1	ACCUEIL DES MEMBRES.....	1
2	ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR .....	1
3	APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA DERNIÈRE RÉUNION .....	1
4	VALIDATION DU RAPPORT ANNUEL 2019.....	2
5	PUBLICATION DANS LE JOURNAL <i>LE CONTACT</i> .....	2
6	MODIFICATION DE LA PROPOSITION DE CALENDRIER ANNUEL 2020.....	2
7	ACTIONS DE SUIVI .....	3
7.1	Vue en profil d'un gabion .....	3
7.2	Diamètre des pins sylvestres déboisés sur la propriété .....	4
8	COVID-19 : ÉTAT DE SITUATION CHEZ WM.....	5
9	RETOUR SUR LES TRAVAUX DE L'ANNÉE ÉCOULÉE ET APERÇU DES TRAVAUX À VENIR ....	5
9.1	Retour sur les travaux de l'année écoulée .....	5
9.2	Aperçu des travaux en cours .....	7
10	SUIVI SUR LA FUTURE ZONE 6.....	9
11	REGISTRE DES PLAINTES.....	13
12	DIVERS ET PROCHAINE RÉUNION.....	16
12.1	Varia : Futur .....	16
12.2	Prochaines réunions .....	17

## Liste des annexes

- Annexe 1 Liste des présences
- Annexe 2 Ordre du jour
- Annexe 3 Présentation PowerPoint
- Annexe 4 Publication dans le journal *Le Contact de chez nous*

Les annexes sont présentées dans un document joint.

## 1 ACCUEIL DES MEMBRES

M. Martin Dussault, directeur des affaires publiques chez Waste Management (WM), souhaite la bienvenue aux membres à cette première rencontre du Comité en vidéoconférence.

La liste des présences figure à l'annexe 1.

## 2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

M. Alex Craft, animateur de la rencontre, présente l'ordre du jour pour son adoption.

Un membre demande que soient ajoutés deux points en « varia », soit :

- Inconfort
- Futur

Ces ajouts effectués, l'ordre du jour est accepté par les membres. Il figure à l'annexe 2.

## 3 APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA DERNIÈRE RÉUNION

Le compte rendu de la rencontre du 5 décembre 2019 est présenté pour son adoption.

Le commentaire suivant est ensuite formulé :

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Il y avait une coquille dans le dernier compte rendu : à la page 7, il est inscrit « qu'un s'agit » plutôt que « qu'il s'agit ».</i>	M. Craft confirme que la coquille sera corrigée.

Puis, le compte rendu est approuvé par le Comité.

### ACTION DE SUIVI :

- Corriger la coquille à la page 7 du dernier compte rendu

## 4 VALIDATION DU RAPPORT ANNUEL 2019

Le rapport annuel 2019 est approuvé par les membres.

Puis, M. Dussault valide avec les membres la procédure pour la diffusion du rapport : celui-ci serait transmis à une série d'intervenants du milieu et aux médias, avec un communiqué de presse. Il est suggéré que, comme les années précédentes, le communiqué soit préparé par Transfert, puis validé par le président du Comité.

Les questions et commentaires suivants sont ensuite formulés :

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Est-ce que Simon Mercier fait encore partie du personnel? Son nom ne figure pas au rapport annuel.</i>	M. Dussault confirme que Simon Mercier est toujours actif chez WM, à titre de directeur général des lieux d'enfouissement au Québec. Il ne participe toutefois plus aux rencontres du Comité.
<i>J'ai mentionné à l'hôtel de ville que le rapport annuel leur serait acheminé dans un délai de trois semaines. Est-ce que ce délai est réaliste de votre côté?</i>	M. Dussault indique qu'à partir du moment où le rapport annuel est entériné par le Comité, il est officiel et peut être partagé à des intervenants externes. Le rapport sera également déposé sur le site Internet.

## 5 PUBLICATION DANS LE JOURNAL *LE CONTACT*

M. Craft confirme qu'après avoir été interrompues, en raison de l'annulation de la rencontre de mars, les publications dans le journal *Le Contact de chez nous* pourront reprendre afin de faire état de la réunion de juin.

## 6 MODIFICATION DE LA PROPOSITION DE CALENDRIER ANNUEL 2020

M. Dussault présente le calendrier annuel proposé pour 2020, qui a été adapté en raison du contexte de la COVID-19 :

- La rencontre prévue en mars ayant dû être annulée, les thématiques prévues à ce moment ont été reportées à la présente rencontre et aux rencontres ultérieures.

- Le suivi environnemental des eaux, qui est habituellement présenté à la rencontre de juin, a été déplacé à l'automne, afin de prévoir suffisamment de temps pour échanger sur les thématiques qui devaient être abordées en mars.
- Le calendrier pour l'automne sera réévalué en fonction de l'évolution des consignes de santé publique. Le Comité sera tenu informé.

Les membres indiquent que cette proposition préliminaire leur convient.

## 7 ACTIONS DE SUIVI

### 7.1 VUE EN PROFIL D'UN GABION

Tel que demandé lors de la rencontre précédente, M. Marc-André Desnoyers, directeur des opérations au site, présente une illustration du profil d'un gabion. Sachant qu'il s'agit d'un concept commercial propre à WM, il est convenu que cette illustration ne sera pas partagée dans le compte rendu de la rencontre.

Il rappelle que le gabion est une infrastructure cubique, composée de pierre et de grillage, que WM pose dorénavant au fond des cellules, à l'endroit où les puits verticaux seront ensuite forés.

L'utilisation de cette technique permet de :

- Drainer plus aisément le lixiviat qui pourrait s'accumuler dans les conduites de biogaz et ainsi diminuer l'efficacité du drainage
- Protéger le fond de la cellule au moment du forage des puits verticaux

Les expériences récentes de WM démontrent déjà l'efficacité de cette technique.

Les questions suivantes sont ensuite formulées :

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Si je comprends bien, le gabion, c'est l'infrastructure qu'on voit à la surface des cellules? Cela sert à filtrer l'eau qui pourrait entrer dans les cellules en cas de précipitations?</i>	<p>M. Desnoyers indique que non : en fait, les gabions sont posés au fond des cellules, avant que les matières résiduelles n'y soient déposées.</p> <p>Au moment où l'enfouissement dans une cellule est terminé, WM effectue des forages dans la masse de déchets pour aménager les puits de captage de biogaz. Grâce à des coordonnées GPS, il est possible d'effectuer ce forage à l'endroit exact où le gabion a été posé, et d'effectuer une jonction entre le puits et le gabion.</p>

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Si j'ai bien compris, le cube a une taille de trois mètres par trois mètres. En hauteur, est-ce que le gabion va jusqu'au sommet de la cellule?</i>	M. Desnoyers indique que non, le cube reste au fond, et c'est le puits de captage, qui vient s'y accoter, qui rejoint le sommet de la cellule.
<i>Les cubes ont donc une taille de 3 m x 3 m x 3 m?</i>	M. Desnoyers confirme que oui.

## 7.2 DIAMÈTRE DES PINS SYLVESTRES DÉBOISÉS SUR LA PROPRIÉTÉ

M. Ghislain Lacombe, directeur général adjoint, rappelle que WM travaille à valoriser les arbres devant être déboisés sur la propriété en raison de l'aménagement du site. Ce travail est réalisé en collaboration avec l'Institut des territoires, qui a caractérisé les espèces présentes, et la scierie de Sainte-Sophie.

En réponse à une question formulée à la dernière rencontre, il précise que le diamètre moyen des pins sylvestres déboisés est de 12 pouces. Les pins sylvestres, qui sont très présents sur la zone 6, sont utilisés pour fabriquer du mobilier extérieur, tel que des bancs et des tables à pique-nique.

Les travaux de déboisement sont réalisés en conformité avec le permis de coupe de la municipalité.

Les questions et commentaires suivants sont ensuite formulés :

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Quel était le diamètre du plus gros pin à avoir été déboisé?</i>	M. Lacombe indique que des pins de 16 et de 18 pouces ont été identifiés.

Questions ou commentaires	Réponses
<i>La forêt qu'on aperçoit sur la photo sera rasée si la zone 6 est acceptée?</i>	<p>M. Lacombe confirme que oui. La zone 6 serait déboisée graduellement au fur et à mesure de l'aménagement de la cellule, soit sur 18 ans.</p> <p>Un inventaire forestier a été réalisé trois ans auparavant avec l'Institut des territoires afin d'identifier les espèces qui pourraient être valorisées. Par ailleurs, des discussions sont en cours avec certaines associations intéressées à valoriser certaines espèces, afin d'élargir les options futures de valorisation advenant l'autorisation de la zone 6.</p>
<i>Le Club récréatif équestre a reçu deux tables de pique-nique issues de ce projet. Je vous remercie.</i>	

## 8 COVID-19 : ÉTAT DE SITUATION CHEZ WM

M. Desnoyers effectue un état de situation sur l'impact du contexte de la COVID-19 sur les opérations de WM, et plus particulièrement au lieu d'enfouissement de Sainte-Sophie.

Il indique que :

- En tant que service essentiel, le site a pu maintenir ses activités, tout en adaptant ses façons de faire afin de respecter les mesures de distanciation requises.
- La majorité des emplois ont été maintenus et le télétravail a été favorisé lorsque possible
- La gestion des biogaz et le traitement des eaux ont été maintenus
- L'ensemble des suivis environnementaux ont également été maintenus

Par ailleurs, aucun cas d'infection n'a été recensé au site de Sainte-Sophie, tout comme dans l'ensemble de l'entreprise à l'échelle du Québec.

## 9 RETOUR SUR LES TRAVAUX DE L'ANNÉE ÉCOULÉE ET APERÇU DES TRAVAUX À VENIR

### 9.1 RETOUR SUR LES TRAVAUX DE L'ANNÉE ÉCOULÉE

M. Ghislain Lacombe effectue un retour sur les travaux de l'année écoulée, incluant :

- **Imperméabilisation du fond la cellule 5B-3**, qui a été mise en opération au printemps 2020. WM utilise maintenant des membranes blanches plutôt que noires (plus faciles à installer par temps chaud, car leur superficie varie moins en fonction des écarts de température).
- **Aménagement de la conduite principale de collecte de biogaz**, localisée au pourtour des cellules, afin d’y raccorder des sous-collecteurs, permettant d’acheminer les biogaz de la masse de déchets aux installations de gestion (par combustion aux torchères et valorisation à l’usine Rolland)
- **Recouvrement final de zone 5A**, sur une superficie d’environ 10 hectares

Les questions suivantes sont ensuite formulées :

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Est-ce que les travaux de prolongement de la conduite principale de biogaz serviront seulement pour la zone 5B, ou ils pourraient être utiles advenant l’autorisation de la zone 6?</i>	M. Lacombe indique que le collecteur aménagé vise à capter les biogaz de la zone 5B. Advenant l’autorisation de la zone 6, les deux collecteurs (zone 5B et zone 6) seront raccordés, créant ainsi un seul réseau acheminant les biogaz vers la station de pompage.
<i>Est-ce que l’étanchéité des membranes blanches est similaire à celle des membranes noires?</i>	M. Lacombe indique que oui : à l’exception de sa couleur, il s’agit exactement du même produit.
<i>La COVID-19 a entraîné une diminution de l’enfouissement. Est-ce que cela a eu un impact sur la quantité de biogaz générée?</i>	M. Lacombe répond qu’il n’y a eu aucun changement à ce titre.
<i>Éliminez-vous encore la même proportion du biogaz via les torchères? Vous n’avez toujours pas d’autres partenaires pour en valoriser davantage?</i>	M. Lacombe répond que pour l’instant, la situation est inchangée. Une partie du biogaz est valorisée grâce à un partenariat avec l’entreprise Rolland, et le surplus est géré par les torchères.
<i>Un jour, nous aurons certainement l’occasion d’en reparler!</i>	

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Lors des audiences, il a été question à plusieurs reprises d'une érablière rouge. Si j'ai bien compris, elle n'est pas située sur votre propriété?</i>	M. Dussault répond qu'il y a plusieurs milieux humides répartis dans la zone 6, pour un total de 18 hectares. Ces milieux humides sont constitués majoritairement d'érable rouge. Il indique qu'il sera question des avis du BAPE à ce sujet plus tard dans la rencontre.
<i>À quelle distance de la limite de la propriété le collecteur principal de biogaz est-il situé?</i>	M. Lacombe indique que le collecteur est situé à environ 40 mètres de la limite de la propriété.

## 9.2 APERÇU DES TRAVAUX EN COURS

M. Lacombe fait le point sur les travaux en cours et à venir en 2020 :

- **Aménagement d'une conduite de collecte des biogaz au sud de la zone 5B** : afin de capter les biogaz de la cellule 5B-3.
- **Forage de 11 nouveaux puits de captage des biogaz sur les zones 5A et 5B** : une alerte odeurs a été diffusée dans le voisinage en lien avec ces travaux, qui sont maintenant complétés.
- **Continuité de l'aménagement de la berme sud avec l'Institut des territoires** : reboisement avec des espèces adaptées à une pente abrupte.
- **Agrandissement et modernisation de l'usine de traitement de l'eau** : depuis le début 2020, WM a procédé à l'installation des fondations et de la structure métallique qui abritera le nouveau système de traitement.
- **Relocalisation du relais équestre** : en collaboration avec le Club récréatif équestre et grâce au travail d'une firme externe experte. Des tables de pique-nique fabriquées à partir de pins sylvestres de la propriété ont aussi été livrées par la scierie de Sainte-Sophie.
- **Création d'un marais filtrant au sud de la zone 5A** : comme celui qu'on trouve actuellement à côté de la balance. Ces marais permettent de filtrer naturellement les eaux de surface (n'ayant jamais été en contact avec les déchets) qui sortent de la propriété, afin de retirer les matières en suspension (MES).
- **Plantation de 3000 saules** : afin de constituer un écran végétal de 25 pieds d'ici 3 ans, sur une berme le long de la zone 5A (ces saules ne sont pas destinés à être coupés).
- **Aménagement d'une berme à l'ouest de la zone 5B** : à l'aide des matériaux issus de l'excavation. L'aménagement se poursuivra au cours de l'été.

- **Continuité de l'ensemencement et culture de l'asclépiade**, un végétal reconnu pour attirer le papillon monarque, afin d'augmenter la biodiversité du secteur. À la suite d'essais concluants réalisés l'année précédente, WM prévoit agrandir la zone de culture sur le toit de la zone 1. Ce projet est également réalisé en collaboration avec l'Institut des territoires.

Les questions et commentaires suivants sont ensuite formulés :

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Le collecteur principal des biogaz est-il localisé à l'intérieur ou à l'extérieur de la membrane des cellules?</i>	M. Lacombe répond qu'il est situé à l'extérieur de la cellule et donc de la membrane, mais tout près.
<i>S'il y a une fuite, il n'y a rien pour retenir les biogaz?</i>	M. Lacombe confirme que non, mais précise que des tests rigoureux sont réalisés au moment de l'installation pour s'assurer de l'absence de défauts au niveau de la soudure.  Par ailleurs, un mur sol-bentonite complètement étanche est aménagé au sud de la propriété, de sorte qu'en cas de défaut, il n'y aurait aucun impact sur les eaux souterraines.
<i>Après l'installation, est-ce que vous faites d'autres tests pour vous assurer de l'étanchéité?</i>	M. Lacombe confirme que des tests récurrents sont réalisés après l'installation, section par section.
<i>Lors des audiences, il a été question d'une propriété en voie d'acquisition. Est-ce celle sur laquelle le relais équestre est relocalisé?</i>	M. Lacombe confirme que oui. Au moment des audiences, WM était en attente des dernières autorisations de la CPTAQ (Commission de protection du territoire agricole), obtenues au début du printemps. Ces autorisations obtenues, la transaction a pu être complétée.
<i>Merci beaucoup pour les travaux liés au relais équestre, nous sommes très satisfaits.</i>	

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Quelle est la surface de la propriété que vous avez acquise?</i>	M. Lacombe répond qu'elle est composée de deux lots : celui où sont situés les bâtiments et le secteur de l'ancienne sablière. Ensemble, ces secteurs ont une superficie d'une vingtaine d'hectares.
<i>Avez-vous un nouveau projet d'agrandissement relié à cette acquisition?</i>	<p>M. Lacombe répond que non, le terrain a un zonage agricole (ce qui explique d'ailleurs les délais dans le processus d'acquisition), et WM n'a pas demandé de changement de zonage. Par ailleurs, une entente a été conclue afin de poursuivre la culture du foin dans l'ancienne sablière.</p> <p>M. Dussault ajoute que WM souhaite aussi donner accès à un manège équestre qui est situé sur le lot. Ainsi, le lot deviendra une zone tampon entre le site et le milieu, qui pourra être utilisée à des fins communautaires.</p>
<i>Est-ce que les 3000 saules ont été plantés en une seule journée?</i>	<p>M. Lacombe répond que oui, et que le tout a été réalisé manuellement par une équipe de 4-5 personnes. La technique consistait à utiliser une masse pour faire entrer les boutures dans la terre.</p> <p>L'Institut des territoires, qui a travaillé sur la plantation, a été formé par l'équipe de Raméa Phytotechnologies afin de s'assurer de la survie des boutures de saules.</p>

## 10 SUIVI SUR LA FUTURE ZONE 6

M. Dussault effectue une mise à jour de l'évolution du projet de zone 6 auprès des membres :

- Les audiences publiques du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) sur le projet ont eu lieu :
  - Première partie : 14 et 15 janvier 2020
  - Deuxième partie : 11 et 12 février 2020
- Le rapport du BAPE a été rendu public le 27 mai 2020
- Les prochaines étapes du processus sont les suivantes :
  - La poursuite de l'analyse environnementale du projet par le ministère (en cours)
  - La décision gouvernementale sur le projet

Les principaux avis et constats inclus au rapport du BAPE sont présentés.

Puis, des précisions sont données sur deux projets ayant été annoncés lors des audiences, soit :

- Le plan de compensation pour la perte de milieux humides et hydriques
- Un projet de partenariat avec Énergir pour valoriser la totalité des biogaz générés par le site

Les questions et commentaires suivants sont ensuite formulés :

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Est-ce que WM obtient un montant d'argent pour recevoir les matériaux de recouvrement au site?</i>	M. Dussault répond que oui, mais indique que les taux sont beaucoup plus faibles que pour les matières résiduelles.
<i>Est-ce que les matériaux de recouvrement sont comptabilisés dans les redevances à la municipalité?</i>	M. Dussault répond que non, ils ne sont pas considérés comme de la matière enfouie (par exemple, il n'est pas autorisé d'enfouir les sols, seulement de les utiliser comme matériau de recouvrement).  Il rappelle qu'il existe deux redevances associées à l'enfouissement de matières, soit une redevance à la municipalité, et une redevance au gouvernement du Québec, qui contribue à financer les programmes de récupération. Dans les deux cas, les matériaux de recouvrement ne sont pas comptabilisés.
<i>Si j'ai bien compris, les matériaux de recouvrement journalier représentent environ une épaisseur de 30 cm par jour?</i>	M. Dussault indique qu'il s'agit du bon ordre de grandeur.
<i>Est-ce possible de rappeler la superficie du projet de compensation pour le plan de milieux humides?</i>	M. Dussault répond que 18 hectares de milieux humides et hydriques seraient altérés et devraient être compensés.

Questions ou commentaires	Réponses
<p><i>De mémoire, les milieux humides devaient être compensés avec un ratio de 3 pour 1?</i></p>	<p>M. Dussault explique qu'il s'agit là du régime précédent, qui était en vigueur lors du précédent projet d'agrandissement et ayant mené à une zone de conservation à perpétuité à Sainte-Sophie.</p> <p>Selon le nouveau régime, le ministère demande de compenser la perte avec un ratio de 1 pour 1.</p>
<p><i>Concernant le projet de valorisation du biogaz, avez-vous une idée précise du tracé du futur réseau? Quel est le projet précis? Est-ce que la municipalité de Sainte-Sophie pourrait en acquérir une partie pour desservir des gens d'ici?</i></p>	<p>M. Lacombe explique que selon la structure du projet, WM serait chargée d'effectuer les investissements pour la transformation du biogaz en gaz naturel renouvelable et Énergir serait chargée des investissements à réaliser sur son réseau pour pouvoir recevoir le gaz naturel de Sainte-Sophie. Sachant que des modifications seront de toute façon nécessaires sur le réseau actuel, et sous toute réserve, il serait peut-être possible pour la Ville de travailler avec Énergir. À l'heure actuelle, le tracé de l'éventuel réseau n'est pas déterminé.</p>
<p><i>Il serait important que la Ville de Sainte-Sophie ait, minimalement, un droit de regard sur ce projet. 40 % du biogaz est actuellement acheminé aux torchères, et les communautés de Sainte-Sophie et de Sainte-Anne-des-Plaines pourraient grandement en bénéficier.</i></p>	<p>M. Lacombe prend note de cette demande. Il précise que les travaux d'analyse et de conception pourront se poursuivre une fois le décret gouvernemental obtenu, s'il y a lieu.</p> <p>M. Craft valide si le membre souhaite pouvoir communiquer avec les responsables du projet chez Énergir si le projet de zone 6 va de l'avant, ce que celui-ci confirme.</p>

Questions ou commentaires	Réponses
<p><i>Ce serait primordial. Les villes de Sainte-Sophie et de Sainte-Anne-des-Plaines ont notamment des fermes qui pourraient être desservies.</i></p> <p><i>Je pense qu'en ayant des communications directes avec le gouvernement, nous pourrions développer un projet commun viable, en utilisant l'énergie à notre disposition à bon escient.</i></p>	
<p><i>Est-ce que la réalisation d'un tel projet nécessiterait un décret d'une vingtaine d'années?</i></p>	<p>M. Dussault répond qu'en effet, il s'agit d'un prérequis pour que le projet se réalise, et ce, pour deux raisons : la disponibilité du biogaz et la prévisibilité du côté de WM, nécessaire pour pouvoir faire de tels investissements.</p>
<p><i>Y a-t-il déjà eu au Québec des décrets de cette ampleur?</i></p>	<p>M. Dussault indique que oui, plusieurs sites ont obtenu des décrets de grande envergure (25 à 30 ans) dans le passé.</p>
<p><i>Il y a peut-être un enjeu au niveau de l'acceptabilité sociale d'un projet de cette durée.</i></p>	<p>M. Dussault confirme que des préoccupations sur la durée du décret demandé ont été formulées lors des audiences, concernant l'évaluation des besoins en enfouissement et son évolution sur une vingtaine d'années.</p> <p>Il serait envisageable pour WM de morceler un décret de 18 ans en plusieurs certificats d'autorisation, ce qui permettrait au ministère d'ajuster les conditions d'autorisation, incluant le tonnage annuel permis, en cours de route. Pour WM, cette avenue aurait l'avantage d'être plus prévisible et de lever l'incertitude, tout en maintenant l'intérêt public. Il s'agirait d'ailleurs d'une avenue acceptable pour le BAPE, selon l'interprétation que fait WM de son rapport.</p>

Questions ou commentaires	Réponses
<p><i>J'aimerais aborder ici le point « Inconfort » de l'ordre du jour.</i></p> <p><i>J'ai assisté à presque toutes les séances des audiences. Lors de la dernière rencontre publique, trois employés sont intervenus. Cela sonnait comme s'ils avaient été payés pour le faire, et cette impression semblait partagée dans la salle.</i></p> <p><i>Tout le reste était parfait, WM a fait preuve d'un grand professionnalisme.</i></p>	<p>M. Dussault répond qu'aucune directive n'a été donnée pour demander au personnel de déposer un mémoire en audience. Par ailleurs, la nature de leur lien avec WM était connue au moment de leurs interventions, de sorte que la Commission a pu accueillir leurs représentations avec les nuances requises.</p> <p>M. Lacombe ajoute que certains employés souhaitent partager leur expérience pour équilibrer les points de vue, sachant que le traitement médiatique des opérations est souvent négatif et, à leur avis, non conforme à la réalité.</p>
<p><i>Ça me fait plaisir de l'entendre.</i></p>	

#### ACTION DE SUIVI :

- Mettre en contact la Ville de Sainte-Sophie avec les responsables du projet de valorisation des biogaz chez Énergir, advenant la réalisation de ce projet

## 11 REGISTRE DES PLAINTES

M. Desnoyers indique que 14 plaintes ont été formulées depuis la dernière rencontre, toutes concernant le camionnage sur le rang Sainte-Marguerite, qui n'est pas le trajet préférentiel recommandé par WM.

Il fournit les précisions et éléments de contexte suivants :

- Cet enjeu est ressorti à l'occasion des audiences, et l'équipe de WM a partagé les informations pour la rejoindre en cas de problématique. Ainsi, il est plus facile pour le voisinage de joindre l'équipe directement, au besoin.
- La veille de la deuxième partie des audiences, le chemin Val-des-Lacs (chemin principal d'accès au site) a dû être fermé entre la 2<sup>e</sup> Rue et la route 158, en raison d'une sortie de

route. Plusieurs camions ont alors transité par le rang Sainte-Marguerite, même s'il ne s'agissait pas du chemin de détour identifié.

- Un résident a pris l'habitude de formuler un signalement chaque fois qu'il repérait un camion de déchets. La rapidité de ces signalements facilite l'identification des récalcitrants.

Puis, il explique qu'il s'agit généralement de cas isolés, et que des sanctions pécuniaires sont prévues lorsqu'il s'agit de chauffeurs bien au fait des consignes. Les récalcitrants représentent environ 1 % des camions arrivant au site.

Les questions et commentaires suivants sont ensuite formulés :

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Est-ce qu'il y a eu des récidivistes parmi les chauffeurs à l'origine des signalements?</i>	<p>M. Desnoyers répond que non.</p> <p>Il explique qu'il existe beaucoup de roulement dans le monde du camionnage, de sorte que ce sont généralement de nouveaux chauffeurs qui sont à l'origine de signalements (le personnel à la balance est en mesure de distinguer facilement les habitués des nouveaux chauffeurs).</p> <p>Lors de la première infraction, un avis est donné à l'individu, avec de la documentation sur les consignes à respecter.</p> <p>Par ailleurs, les chauffeurs qui utilisent un GPS peuvent être amenés à emprunter le rang Sainte-Marguerite, puisqu'il s'agit du trajet le plus rapide proposé par les moteurs de recherche.</p>
<i>Faites-vous un suivi auprès des gens qui formulent des signalements?</i>	<p>M. Desnoyers répond qu'un suivi est fait à chaque fois. Il rappelle que si le signalement est fait immédiatement, WM est en mesure de cibler le récalcitrant dès son arrivée au site.</p> <p>Un suivi auprès de la compagnie de transport est ensuite réalisé automatiquement.</p>

Questions ou commentaires	Réponses
<p><i>Vous avez mentionné un résident ayant formulé plusieurs signalements, dès qu’il cible un camion de déchets sur ce rang.</i></p> <p><i>Le fait-il pour vous aider à identifier les récalcitrants en les signalant rapidement, ou vous sentez une irritation additionnelle à chaque fois?</i></p>	<p>M. Desnoyers indique que le camionnage sur le rang Sainte-Marguerite, de façon générale (pas seulement relié au lieu d’enfouissement), semble être un irritant. En effet, un grand nombre de camions sont autorisés à y circuler, notamment en raison de la présence d’une carrière.</p>
<p><i>Les chauffeurs récalcitrants proviennent-ils généralement de la même compagnie?</i></p>	<p>M. Desnoyers indique que non.</p> <p>Il explique les avertissements tendent à être beaucoup plus sévères lorsque les consignes ne sont pas respectées par les camions de WM. Lorsqu’il s’agit du transporteur d’un client, il peut être plus difficile de rejoindre les chauffeurs, puisqu’il y a plusieurs intermédiaires. WM s’assure toutefois de transmettre de la documentation avec les consignes au moins deux fois par année.</p>
<p><i>Il serait plus facile d’intervenir s’il s’agissait toutefois de la même compagnie. Il faut qu’ils fassent le travail de leur côté aussi.</i></p>	<p>M. Desnoyers indique que des suivis sont réalisés auprès des transporteurs, et qu’il est confiant que le message est diffusé auprès des chauffeurs.</p>
<p><i>Pourriez-vous installer un panneau à la sortie de l’autoroute 50 pour avertir les camionneurs de ne pas emprunter ce chemin?</i></p>	<p>M. Desnoyers répond qu’un suivi devra être réalisé auprès de la Ville de Mirabel pour valider le tout, mais que cela pourrait probablement être possible.</p>
<p><i>Ce serait dissuasif si vous vous donniez le droit de refuser certains camions qui ne respectent pas les consignes.</i></p>	<p>M. Desnoyers explique que l’enjeu serait de créer un problème additionnel, soit celui que les déchets soient acheminés à un autre site, ou qu’ils restent dans la benne. Dans le passé, WM a parfois misé sur des pénalités financières (par exemple, équivalentes à la moitié de la valeur du voyage, de sorte que le voyage n’est pas rentable pour le transporteur).</p>

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Je pense que c'est suffisant effectivement.</i>	

#### **ACTION DE SUIVI :**

- Effectuer un suivi auprès de la Ville de Mirabel pour vérifier la possibilité d'installer un panneau à la sortie de l'autoroute 50, pour aviser les camionneurs de ne pas emprunter ce chemin

## **12 DIVERS ET PROCHAINE RÉUNION**

### **12.1 VARIA : FUTUR**

M. Yvon Berthiaume, président du Comité depuis maintenant 16 ans, indique son souhait de céder son rôle à un ou une autre membre. Il est convenu de prévoir un point au prochain ordre du jour à ce sujet.

Au nom de WM et des membres, M. Dussault remercie M. Berthiaume pour son implication soutenue au Comité, soulignant son intégrité et sa franchise, ainsi que sa diplomatie. Des remerciements plus formels seront réalisés en temps et lieu afin de souligner son apport au fil des ans.

Les questions et commentaires suivants sont ensuite formulés :

Questions ou commentaires	Réponses
<p><i>Est-ce qu'une procédure est prévue dans nos règles de fonctionnement? Il faudrait que ce soit le cas.</i></p> <p><i>Si le président restait pour le reste de l'année 2020, cela faciliterait la transition.</i></p>	<p>Le président du Comité indique être en accord avec cette proposition.</p> <p>M. Craft suggère la procédure suivante :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Annonce du président de changer son rôle</li> <li>2. Tournée auprès des membres pour vérifier leur intérêt à reprendre la présidence</li> <li>3. S'il y a plusieurs personnes intéressées, une façon de faire pourrait être convenue (ex. un vote)</li> </ol> <p>Le président du Comité indique que cette procédure lui convient.</p>
<p><i>Ma question s'adresse à M. Berthiaume : souhaitez-vous rester membre du Comité?</i></p>	<p>M. Berthiaume indique qu'il souhaite se retirer complètement du Comité.</p>

#### ACTION DE SUIVI :

- Prévoir un point sur la nomination d'une nouvelle personne à la présidence dans le prochain ordre du jour

## 12.2 PROCHAINES REUNIONS

M. Dussault rappelle que la prochaine réunion est prévue le 9 septembre prochain, et que des instructions suivront sur le format de cette rencontre, en fonction des consignes de santé publique en vigueur à ce moment.

Les points de l'ordre du jour ayant tous été traités, la réunion s'est terminée à 21 h 00.

Camille Montreuil  
Rapporteuse de la réunion